REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 19 mai 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué conjoint du département de la cohésion sociale du canton de Genève, du département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises

Une nouvelle dynamique pour la culture genevoise

Un peu plus d'une année après ses débuts, la nouvelle politique culturelle à Genève a franchi les premières étapes de sa concrétisation. La concertation entre les collectivités et la consultation du milieu culturel sont renforcées. Les institutions, actrices et acteurs culturels bénéficient de soutiens consolidés et étendus, alors qu'un travail de fond est lancé pour améliorer les conditions-cadres de ce secteur professionnel.

Le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) ont tiré lundi un bilan d'étape positif de leur nouvelle politique culturelle. Cette dernière est liée à l'Accord pour la politique culturelle à Genève, adopté en décembre 2022, ainsi qu'à la loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), en vigueur depuis janvier 2024, et dont le règlement d'application (RPCCA) vient d'entrer en force le 14 mai.

Ce nouveau cadre de référence engage les collectivités genevoises à développer une politique culturelle cohérente, durable et inclusive, en veillant à une répartition équilibrée de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Il introduit également le principe du cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles entre collectivités publiques, cofinancement qui a d'ores et déjà pris son essor. Il systématise et ancre aussi la consultation des milieux culturels en ce qui concerne les grandes orientations de la politique culturelle. Cette vision participative des enjeux culturels connaîtra son point d'orgue une fois par législature, lors des états généraux de la culture, dont la première édition est prévue en 2027.

Collaboration et soutiens renforcés

Le pilotage de la politique culturelle est confié à une instance instituée par la LPCCA, l'organe de concertation et de coordination de la politique culturelle de l'Etat (OCC). Reflet de l'engagement et de la collaboration renforcée entre les collectivités et chargé de la stratégie de cofinancement, cet organe est composé de membres du Conseil d'Etat et des exécutifs communaux.

Un accent important est mis également sur l'amélioration de la condition professionnelle de l'ensemble des personnes travaillant dans le secteur culturel. Les collectivités publiques se sont accordées sur le cadre de mise en œuvre concrète de ces objectifs, formalisé dans le RPCCA.

Pour Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale, "la LPCCA contribue pleinement au développement du secteur culturel, en enrichissant l'offre et en soutenant l'évolution des pratiques professionnelles. En conférant au canton un rôle de coordination, elle consolide une gouvernance culturelle fondée sur la collaboration et la clarté des rôles, au service d'un paysage culturel dynamique et partagé." Le canton fait notamment son retour dans le soutien régulier à une liste d'institutions identifiées pour leur rayonnement particulier. De premiers projets de loi ont été adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil. Ils portent sur des conventions de subventionnement tripartites pour des théâtres (Am Stram Gram, Marionnettes, Carouge).

De plus, le canton accorde dès cette année un soutien complémentaire à une série d'institutions au bénéfice d'une subvention régulière d'une ou plusieurs communes. Pour 2025-2026, le canton soutient également quinze organisations professionnelles et associations faîtières, dont l'action participe à mieux structurer ce domaine économique important.

Pour mener à bien cette politique, le canton a planifié une augmentation progressive du budget culturel alloué au soutien aux institutions et à la création. Le montant atteindra 11 millions de francs supplémentaires dès 2026 par rapport au budget 2022.

Une évolution historique

Pour la Ville de Genève, la concrétisation de la LPCCA constitue un tournant majeur à la fois dans le renforcement et la diversification de ses formes de soutiens et appuis de toutes formes, en faisant intervenir le canton et les communes, mais aussi dans l'évolution de ses grandes institutions comme le Musée d'art et d'histoire (MAH), le Grand-Théâtre de Genève (GTG) ou la Bibliothèque de Genève (BGE).

Pour ces institutions historiquement rattachées à la Ville de Genève, le travail est engagé pour qu'elles bénéficient, à l'horizon 2028, d'un financement équivalent du canton et de la Ville de Genève, incluant des apports substantiels en matière d'investissements, à la faveur d'une gouvernance partagée. Elles devraient poursuivre leurs missions sous la forme de fondations de droit public et continueront d'assurer les mêmes prestations en s'adaptant toujours davantage aux évolutions des besoins des publics.

"C'est historique! Avec la dissolution du fonds de régulation, qui se traduira par un mécanisme de bascule fiscale, la répartition des tâches entre canton et communes trouvera alors son épilogue dans le domaine de la culture, à l'horizon 2029. Ainsi, le financement de l'offre culturelle sera plus équitable en associant les contribuables de tout le canton et pas seulement ceux et celles de la Ville de Genève", relève Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé de la culture.

Communes impliquées dans la gouvernance

Dans le domaine de la création artistique, des apports financiers supplémentaires de l'ACG viendront soutenir les dispositifs visant l'amélioration des conditions de création à travers des conventions pluriannuelles. Ils permettront également le renforcement de dispositifs novateurs. Ce déploiement se concrétisera par étapes, afin de maîtriser tous les aspects de ces dispositifs, aussi bien en matière de répartition des tâches que de lisibilité pour les bénéficiaires et dans un souci de complémentarité.

"Investies depuis toujours dans la culture, les communes se félicitent de voir le canton s'engager pleinement à leurs côtés dans le financement de cette politique publique. Cet

engagement conjoint permet une meilleure prise en compte des besoins des milieux culturels, comme l'a souhaité le peuple en plébiscitant l'initiative. Grâce à l'organe de coordination et de concertation qui a été constitué, les communes se réjouissent de participer à la nouvelle gouvernance mise en place", souligne Karine Bruchez, présidente de l'ACG.

En conclusion, la politique culturelle coordonnée a donné une impulsion décisive à plusieurs projets de lieux ou d'infrastructures importants qui sont portés à la fois par une ou plusieurs communes et le canton. On peut mentionner le projet de Musée de la bande dessinée, au Grand-Saconnex, qui vient de franchir des étapes décisives, ou encore, à Vernier, Concorde espace culture, qui sera inauguré en 2026, et le centre culturel et social Porteous, qui se développe progressivement.

Exemples de premières réalisations

Soutien conjoint au projet DEHORS, Journées Arts de Rue – 7 et 8 juin 2025

Le collectif C.A.R.G.O lance DEHORS!, la première édition des Journées arts de rue, un événement gratuit et festif les 7 et 8 juin 2025, ouvert à toutes et tous. Imaginé comme un parcours artistique, ce festival itinérant et immersif propose une déambulation le long de la ligne du tram 14, entre trois communes genevoises: de Meyrin à Genève, en passant par Vernier. Il s'agit du premier né des évènements culturels créé dans la nouvelle logique de co-construction entre les collectivités publiques et les acteurs culturels, avec le soutien conjoint des communes de Vernier, Meyrin et Genève et du canton.

Soutien conjoint dans le domaine des musiques actuelles

Un dispositif conjoint de soutien pluriannuel pour les musiques actuelles est développé par la Ville et le canton de Genève. Ce soutien pluriannuel concerne la période quadriennale 2026-2029. Il vise à apporter une aide financière stabilisée durant quatre ans, encourageant la création artistique en musiques actuelles ainsi que le renforcement de l'organisation du travail et du statut professionnel des musiciennes et musiciens. Un appel à projets est ouvert jusqu'au 19 mai 2025 aux musiciennes et musiciens professionnels actifs depuis au moins trois ans à Genève qui disposent d'une structure de production professionnelle. Concrètement, le soutien peut être attribué au projet d'un ou d'une artiste, d'un groupe ou d'un ensemble de musique actif dans le domaine des musiques actuelles.

Amélioration des conditions-cadres du secteur professionnel

Les partenaires œuvrent à la promotion de rémunérations plus justes dans le secteur culturel et à des conditions d'engagement adéquates en matière de prévoyance sociale, un domaine dans lequel Genève joue un rôle pionnier en Suisse. Cela se fait notamment par le biais des dispositifs Inarema (pour "incitation à la rémunération des artistes") et Meriweza (coopérative de salariat dans le domaine culturel).

- Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle cantonale

Contacts pour les médias:

- *Canton de Genève: M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 67 68, guillaume.renevey@etat.ge.ch*
- *Ville de Genève: Mme Armelle Combre, responsable de l'unité communication, direction du DCTN, T. 022 418 65 62, armelle.combre@geneve.ch*
- *Association des communes genevoises: Mme Leila Bernasconi, conseillère de direction chargée de la communication, ACG, T. 022 304 55 00, l.bernasconi@acg.ch*